



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° CA24 20 0459 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (LAS-0041)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes intéressées que :

Le conseil a adopté à sa séance du 4 novembre 2024, le premier projet de résolution portant le numéro CA24 20 0459 (PP-35) visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre), la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au *Règlement de zonage* n° 2098 et au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables* n° LAS-0146

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 novembre 2024, à 18 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet de ce projet vise à autoriser, sur le lot 1 725 821 (2051, rue Lapierre), la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements répartis sur cinq étages, avec une cour intérieure accessible depuis les rues Lapierre et Pigeon

Ce projet particulier se situe dans la zone 10-T3 et est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 novembre 2024.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement